



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	Présents	Votants
29	23	26

QUESTION N°

24-078

OBJET

**INSTITUTION D'UN
NOUVEAU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOCAION

02/07/2024

DEPOT EN PREFECTURE

Voir le visa

PUBLICATION

12/07/2024

PIECE JOINTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

Le huit juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Éric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Anna ROBIN, Jean-Paul REY, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Danièla DE VIDO.

Procurations (3) : De Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI, de Bruno ARNOUX à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance M. Michel BRESSOT.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants ;
- **Vu** la délibération n° 11-069 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2011, approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
- **Vu** la délibération n° 11-091 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2011, instaurant un droit de préemption urbain ;
- **Vu** la délibération n°2017-04-12 du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2018 annulant et remplaçant la délibération du 10 novembre 2015 pour la prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
- **Vu** la délibération n° 21-051 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2021 portant sur le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- **Vu** les délibérations du Conseil Municipal en dates du 13 juillet 2022 (1^{er} arrêt) et du 4 juillet 2023 (2nd arrêt) portant sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme et sur le bilan de la concertation ;
- **Vu** la délibération n° 24-075 du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2024 approuvant la révision générale du PLU ;
- **Considérant** que les collectivités dotées d'un Plan Local d'Urbanisme peuvent « par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et zone d'urbanisation future délimitée par ce plan (...) » (article R211-1 du Code de l'urbanisme).

- **Considérant** que ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est mis en vente, et qu'il lui est nécessaire dans sa politique d'aménagement ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le champ d'application du Droit de préemption urbain suite à la procédure de révision générale du PLU ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Article 1 - ABROGE la délibération n° 11-091 instaurant le droit de préemption sur la base du PLU approuvé en 2011 ;

Article 2 - INSTITUE un nouveau droit de préemption en fonction du nouveau PLU approuvé le 8 juillet 2024 sur les zones suivantes :

- L'ensemble des zones urbaines
- L'ensemble des zones à urbaniser

Article 3 - PRÉCISE que le nouveau périmètre du droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans deux journaux locaux et que le PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal sera lui-même exécutoire.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 8 juillet 2024

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Michel BRESSOT
Secrétaire de Séance

